

Informations de base	
2025/2969(RPS) RPS - Actes d'exécution	Procédure caduque ou retirée
Règlement de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation des carraghénanes (E 407), de la farine de graines de caroube (E 410), de la gomme de guar (E 412), de la gomme arabique (ou gomme d'acacia) (E 414), de la gomme xanthane (E 415), des pectines (E 440) et de l'octényle succinate d'amidon sodique (E 1450), ainsi que le règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission en ce qui concerne les spécifications de la farine de graines de caroube (E 410), de la gomme de guar (E 412), de la gomme arabique (ou gomme d'acacia) (E 414), de la gomme xanthane (E 415), des pectines (E 440) et de l'octényle succinate d'amidon sodique (E 1450) Subject 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sécurité alimentaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		